



Hemmingford

COMMUNIQUÉ MUNICIPALE

En réponse à la liste de questions et énoncés subjectifs, déposée par un résident lors de la séance régulière du conseil tenue le 6 décembre 2021 et ayant été distribuée porte-à-porte sur tout le territoire de la municipalité du Canton, les membres du conseil municipal aimeraient rassurer les citoyennes et citoyens en apportant des éclaircissements.

D'abord, en ce qui concerne l'octroi de permis visant la construction, la rénovation, l'installation de systèmes de traitement des eaux usées et de puits et tout ce qui concerne des demandes en urbanisme, les fonctionnaires en place sont des professionnels formés. Ils détiennent toutes les connaissances et les compétences pertinentes et nécessaires dans le cadre de leur emploi et voir à leurs responsabilités. Ils appliquent la réglementation municipale qui est conforme aux attentes et aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi que celles du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le personnel en fonction et tous les membres du conseil municipal, sont très sensibles aux questions relatives à l'environnement et à l'aménagement du territoire. Ils s'impliquent afin de servir le mieux-être des citoyennes et des citoyens.

Ensuite, pour ce qui est de l'environnement, incluant les milieux humides, cette compétence relève du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Si par conséquent des actions semblent suspectes, la municipalité s'adresse à ce ministère, pour vérifier la légitimité des actions entreprises.

Les membres du conseil, en toute transparence et de bonne foi ont tenu à répondre aux questions qui leurs ont été adressées. Toutefois, ils tiennent à souligner que la démarche entreprise par une personne ayant fait circuler un document non-signé contenant des énoncés à la limite diffamatoire et considéré comme de la manipulation de l'information, n'est pas acceptable. Des procédures légales pourraient être entreprises si des commentaires non-fondés continuent de circuler. Pour le moment, la municipalité ne prévoit pas dépenser l'argent des contribuables pour de telles mesures légales.

Il est important de noter que pour toutes questions relevant du domaine municipal, le personnel administratif et les membres du conseil se feront un plaisir de répondre aux questions des citoyennes et des citoyens. Pour ce faire, vous pouvez vous adresser par téléphone au (450)247-2050, par la poste ou par courriel à l'adresse canton.township@hemmingford.ca. Notez que Facebook n'est pas une voie efficace ni encouragée pour interpeller les élus ou les employés municipaux. La présence aux séances du conseil lorsque c'est possible ou encore les moyens mentionnés précédemment sont à privilégier et garantiront que votre message a été bien reçu.

Maire Lucien Bouchard



505 rue Frontière, Local 3
Hemmingford, QC
J0L 1H0



www.hemmingford.ca/canton



(450) 247-2050



Hemmingford

MUNICIPAL COMMUNIQUÉ

In response to the list of subjective questions and statements presented to the members of the Municipal Council by a resident at its monthly meeting held on December 6th 2021 and further distributed door-to-door throughout the Township, the members of Council would like to reassure citizens by providing some clarification.

First and foremost, we want to reassure all citizens that the municipal employees of the Township of Hemmingford are qualified professionals and have the knowledge and skills necessary to conduct their respective duties and responsibilities for which they have been hired.

With respect to the issuing of permits whether it be for construction, renovation, installation of sewage treatment systems and wells, the municipal by-laws and guidelines that are consistent with the expectations and requirements of the Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation and the Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques are applied.

In addition, for all environmental issues, including wetlands, this falls under the jurisdiction and authority of the Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques. Should there be any concerns with regards to the environment, the municipality immediately contacts the Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques to advise them of the situation at which time the Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques will conduct their own investigation & evaluation and will provide the necessary approvals (or not).

The members of the Council in all transparency and in good faith, are willing to answer the questions that are addressed to them. However, they wish to emphasize that the approach taken by a person who circulated an unsigned document containing borderline defamatory statements and considered as manipulation of information is not acceptable. At this time, the Municipality does not want to spend taxpayers' money on any legal action, however legal action may be taken if unfounded comments continue to be circulated.

It is important to note that for all questions pertaining to municipal matters, the administrative staff and members of Council will be pleased to answer all questions. To do so, please contact the Municipal office by telephone at (450) 247-2050, by mail or by email at canton.township@hemmingford.ca. In addition, all citizens are invited and welcome to attend the monthly council meetings where you may also share your questions and concerns. Please note that Facebook is not an effective or encouraged way to question elected officials or municipal employees as some posts may not appear and not everyone is a member of Facebook.

Mayor Lucien Bouchard

English version is only for information, the French version represent the official version



505 rue Frontière, Local 3
Hemmingford, QC
J0L 1H0



www.hemmingford.ca/canton



(450) 247-2050